

	<p align="center"><b>Une ambition des acteurs régionaux pour un observatoire des transports</b></p>	<p align="center"><b>Fiche N°8</b></p>
<p>OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS</p>	<p align="center"><b>Conférence environnementale 2014</b> « Transports et mobilité durable »</p>	<p align="center">Orléans le 02/04/15</p> <p align="center">Didier Mérillac</p>

La dernière Conférence environnementale annuelle s'est tenue les 27 et 28 novembre 2014 sur les thèmes de la mobilisation nationale vers la Conférence Paris Climat 2015 (COP21), le transport et la mobilité durables, et les liens entre santé et environnement.

Une feuille de route a été adoptée par le Gouvernement, lors du Conseil des ministres du 4 février 2015, puis présentée par le Premier ministre et la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie aux membres du Conseil national de la transition écologique. Pour le domaine des transports et de la mobilité durable, elle comprend **23 mesures regroupées en 6 objectifs**, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année 2015.

La transition énergétique constitue un axe structurant de l'action publique dans les transports, notamment au travers du cadre que constitue la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée par le Sénat le 3 mars 2015.

Six objectifs ont été retenus pour cette feuille de route 2015 :

- maîtriser la demande de mobilité et encourager des déplacements écologiques ;
- mobiliser les acteurs institutionnels pour promouvoir les nouvelles mobilités, l'intermodalité;
- stimuler l'innovation technologique et la croissance verte dans les transports ;
- promouvoir une logistique durable ;
- assurer les moyens de financement des transports durables ;
- moderniser les procédures, adapter les savoirs et les compétences pour une stratégie partagée de mobilité.

### **Objectif n°1 : Maîtriser la demande de mobilité et encourager les déplacements écologiques**

1- Accompagner la gestion de la mobilité dans les collectivités locales, avec notamment un plan de déplacements urbain allégé pour les agglomérations de moins de 100 000 habitants.

2- Accompagner l'élaboration des plans de mobilité dans les entreprises, avec en particulier des outils facilitant la réalisation, le suivi et l'évaluation ainsi que des actions de sensibilisation.

3- Accompagner les politiques de circulation et de stationnement, avec entre autre un système d'identification des véhicules selon leurs émissions. C'est le principe de [certificats de qualité de l'air](#) et de la [vignette verte](#).

### **Objectif n°2 : Mobiliser les acteurs institutionnels pour promouvoir les nouvelles mobilités et l'intermodalité**

4- Encourager les mobilités type marche et vélo avec notamment:

- des mesures réglementaires sur le partage de l'espace public;
- [un mécanisme d'incitation pour que l'entreprise promeuvent l'utilisation du vélo](#);
- l'étude de projets "vélo-routes" et "voies vertes" dans les contrats État-régions.



5- Encourager le covoiturage comme complément du transport ferroviaire: précision du cadre juridique du covoiturage, campagne de communication, prise en compte du covoiturage dans les systèmes d'information multimodaux (SIM), développement des aires de covoiturage, éventuel dispositif de contrôle.

6- Améliorer l'information sur les [solutions de mobilité](#) et leur impact énergétique, avec notamment la mise en place avant fin 2016 d'une plate-forme digitale de la mobilité porte à porte.

7- Développer l'intermodalité des voyageurs en stimulant une réflexion sur les pôles multimodaux, en précisant l'état des lieux de l'offre de transport public interurbain.

### **Objectif n°3 : Stimuler l'innovation technologique et la croissance verte**

8- Faire des [véhicules "propres"](#) une priorité de politique industrielle:

- accélérer le déploiement de bus et de cars « propres » dans les services de transport urbain, péri-urbain et interurbain;
- développer les « routes à énergie positive », c'est-à-dire des "systèmes routiers économes en énergie";
- encourager la filière de « l'intelligence dans les transports et les systèmes »(ITS);
- améliorer l'efficacité énergétique des trains et des transports ferrés en général;
- accompagner le développement des biocarburants aéronautiques.

9- Mettre en place un schéma national de développement des infrastructures de distribution de gaz dit « naturel » (GNC, GNL, biogaz) pour le transport maritime, fluvial et routier, avec précision de normes techniques ; même s'il est qualifié de « naturel », le gaz est une énergie fossile.

10- Mettre en place d'une stratégie nationale de développement de l'électro-mobilité: instruction dès 2015 des dossiers de points de charge en moins de trois mois, soutien de l'État à travers le Programme des investissements d'avenir avec un objectif de 20 000 points de charge supplémentaires d'ici fin 2016.

11- Créer l'Institut de la ville durable qui est en cours de préfiguration au sein de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

### **Objectif n°4 : Promouvoir une logistique durable**

12- Améliorer la compétitivité du fret ferroviaire avec notamment:

- création de clusters fret ferroviaire sur des territoires volontaires;
- création d'un observatoire sur la qualité des sillons fret;
- simplification des normes;
- identification des priorités en matière d'innovation;
- financement de 30 millions d'euros sur trois ans (2015-2017) pour rénover les petites lignes, les lignes locales;
- constitution d'un service ferroviaire pérenne à travers les Alpes.

13- Moderniser la gestion du transport maritime et des ports pour diminuer leur impact sur l'environnement, avec notamment:

- développement des transports massifiés en provenance ou à destination des ports;
- amélioration des dessertes fluviales et ferroviaires;
- soutien des liaisons maritimes européennes.



**14-** Développer le fret fluvial, avec en particulier les marchés émergents (déchets, biomasse...) et l'adaptation de la flotte.

**15-** Créer un label pour la démarche d'engagement volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports routiers.

**16-** Favoriser la transparence écologique dans la modernisation des infrastructures en s'appuyant sur les priorités des schémas régionaux de cohérence écologique.

**17-** Optimiser la logistique avec notamment la mise en place:

- d'une conférence nationale sur la logistique au premier semestre 2015;
- d'un cadre national de la logistique urbaine pour diminuer l'impact environnemental des livraisons;
- d'une étude prospective sur la livraison du dernier kilomètre;
- de recherches de solutions de transport mixte passagers-fret en milieu urbain.

### **Objectif n°5 : Assurer les moyens de financement des transports durables**

**18-** Mettre en place un financement des transports durables dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable », les contrats de plans État-régions, les certificats d'économies d'énergie.

**19-** La stratégie de l'État en matière d'infrastructures sera présentée au Conseil national de la transition énergétique.

### **Objectif n°6 : Moderniser les procédures, adapter les savoirs et les compétences pour une stratégie partagée de mobilité durable**

**20-** Développer la démocratie participative sur les projets écologiques, en renforçant les procédures existantes et en assurant la transparence du débat sans allonger les délais. Mise en place d'une plate-forme participative et organisation d'un forum en mars.

**21-** Réaliser une étude sur la caractérisation de l'impact des transports et de la mobilité dans la précarité énergétique des ménages.

**22-** Mettre à disposition en 2015 une méthode rénovée d'évaluation des projets et services de transport, avec leurs effets environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux.

**23-** Encourager l'éducation à la mobilité propre, avec par exemple l'intégration de nouvelles compétences « vertes » dans les métiers des transports et de la mobilité: motorisation, conception.

